



AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment ci-après mentionné a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

- **611, rue Paul-Pau**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'objecter à l'octroi du certificat d'autorisation demandé, doit faire connaître par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, au plus tard le **3 février 2017 à 16 h 30**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la salle des élus de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision **le mardi 7 février 2017 à 8 h 30**.

FAIT À MONTRÉAL, CE 24^E JOUR DE JANVIER 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux